



**DEC POLE CONCOURS**

Réf N° DEC/POLECONCOURS/XIII/25/145

Affaire suivie par : Pascale AMBLARD

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRÊTÉ**

**N° DEC/POLECONCOURS/XIII/25/145 du 13 mai 2025**

**portant ouverture de la session et du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) - session 2026**

- Vu le décret n°85-88 du 22-01-1985 ;
- vu l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au JO du 22 juillet 2015 ;
- vu la circulaire N° 2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 21 juillet 2015 ;
- vu la circulaire rectorale n°2025-356/DEC/POLECONCOURS/VB du 13 mai 2025 relative à l'organisation du CAFFA pour la session 2026 ;

**Article 1 :** une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destinée aux enseignants du second degré sera ouverte dans l'académie de Grenoble pour la session 2026.

Le registre d'inscription est ouvert **du mercredi 21 mai 2025 au mercredi 18 juin 2025**.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site académique ([www1.ac-grenoble.fr](http://www1.ac-grenoble.fr)) dans la rubrique Concours / concours enseignants / certifications, examens professionnels / CAFFA session 2025-2026 et sera transmis au rectorat de Grenoble, au plus tard **le mercredi 18 juin 2025**, à l'adresse mail : [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr)

**Article 2 :** les rapports d'activité seront envoyés uniquement en format numérique à l'adresse mail [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr), en format pdf, au plus tard **le jeudi 13 novembre 2025 minuit**. L'épreuve d'admissibilité se déroulera début décembre 2025.

**Article 3 :** les candidats bénéficiant d'une admissibilité à l'examen devront faire connaître leur choix quant à la première épreuve d'admission qu'ils subiront à la session 2026.

Ils pourront télécharger l'imprimé leur permettant d'effectuer ce choix sur le site de l'académie ([www1.ac-grenoble.fr](http://www1.ac-grenoble.fr)) dans la rubrique Concours de recrutement / concours enseignants / certifications, examens professionnels / CAFFA session 2025-2026. Cet imprimé sera envoyé au rectorat, au plus tard **le mercredi 18 juin 2025**, à l'adresse mail : [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr)

Les mémoires seront adressés au rectorat uniquement en format numérique, à l'adresse mail [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr), en format pdf, au plus tard **le jeudi 26 février 2026 minuit**.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre janvier et mars 2026.

**Article 4 :** la secrétaire générale de l'académie de Grenoble et madame et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur et par délégation,  
Signé le 15/05/2025 par Mme Céline Hagopian,  
Secrétaire générale adjointe  
Conforme à l'original, disponible sur demande**